


2.2.5. Mieux former

La formation initiale



La formation pose un problème récurrent au sein de notre administration. Les jeunes collègues arrivent sur le terrain après une formation censée leur permettre d'exercer dans n'importe quel niveau, à n'importe quel poste. Une fois sur le terrain, le plus souvent sur des postes dont personne d'autre n'a voulu, ils affrontent les pires conditions d'exercice *qui soient* et réalisent à quel point ce qu'ils pensaient est

loin de la réalité du quotidien de l'enseignant.

La pré-professionnalisation permet d'atténuer un peu cet écueil. Des choix forts permettraient d'aller plus loin.

Le SNE propose donc que la formation initiale intègre la remise d'outils « clés en mains », de séquences pédagogiques complètes, éprouvées sur lesquelles les débutants pourraient s'appuyer pour façonner leurs outils.

Notre syndicat souhaite que les jeunes collègues ne soient pas livrés trop tôt à la solitude de l'exercice. Dans la continuité directe de la formation initiale, des pairs expérimentés qui exercent encore pourraient apporter un soutien salutaire aux plus jeunes. Ces collègues chevronnés pourraient, en quittant régulièrement leur classe, assister les plus jeunes, leur livrer une analyse de pratique, leur confier les astuces pédagogiques que seul le temps permet d'acquérir. Ce suivi ne doit pas être imposé, mais proposé aux deux parties.

Le SNE propose l'instauration d'un système de tutorat, couplé à un aménagement des fins de carrière pour compléter la formation des jeunes collègues.

La formation initiale doit couvrir les besoins pédagogiques, mais cela ne suffit plus. L'avènement du numérique doit être pris en compte.

Une solide formation aux outils numériques, en ligne ou physique, doit être incluse dans la formation initiale.

Enfin, une dimension est actuellement quasi absente de la formation initiale, celle des droits et devoirs de l'enseignant en tant que fonctionnaire et en tant que professionnel. Trop de collègues ignorent encore les règles les plus élémentaires qui s'appliquent à eux. En France, nul n'est censé ignorer la loi. Il est donc indispensable de prendre le temps de l'enseigner à ceux qu'elle concerne.

Le SNE préconise l'instauration d'un module sur les droits et devoirs des enseignants dans le cadre de la formation initiale, module qui sera évidemment complété et réactualisé lors de la formation continue.

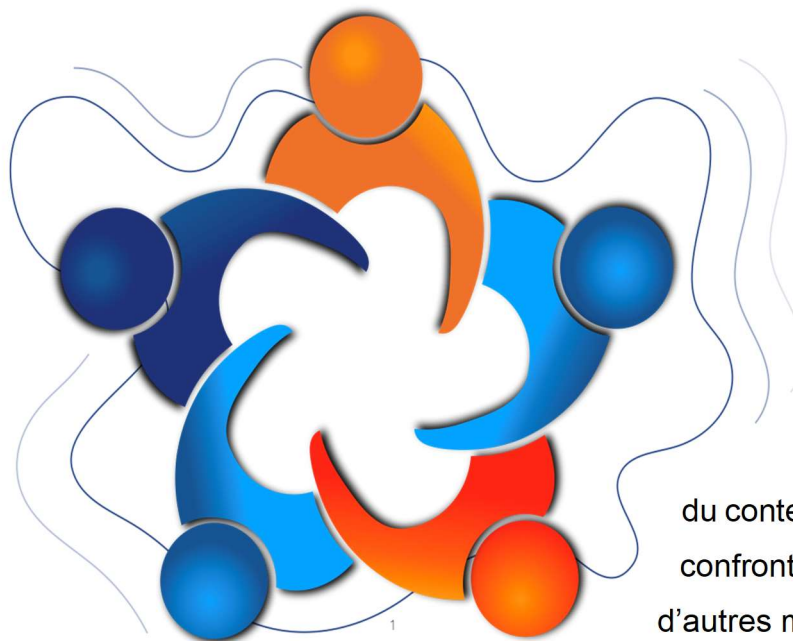
La formation continue

Aujourd'hui, la formation continue est décosue et le plus souvent subie. Les 18 heures annuelles sont considérées comme dues par l'enseignant à l'institution qui s'évertue alors à lui inculquer ce qu'elle lui estime nécessaire. Mais pour apprendre, il faut avoir envie. Sans envie de la recevoir, la formation est subie et devient stérile.

Dans ce cas de figure, il persiste un ultime intérêt : la rencontre et les échanges informels avec les pairs que l'on n'a jamais le temps ou l'occasion de croiser. Celui-ci est réduit à néant par les formations en ligne.

Pour être efficace, il faut que la formation réponde aux besoins des collègues. Notre syndicat milite donc pour une formation plus horizontale, une formation qui partirait plus des besoins exprimés par les équipes ou par des enseignants isolés. Les formations « imposées » doivent devenir l'exception.

Dans le même esprit que le tutorat, l'échange entre pairs devrait être favorisé, privilégié. La lecture de Power-point avec commentaires avisés et questions faussement candides ne favorise globalement que l'endormissement prématuré. La formation devrait beaucoup plus s'appuyer sur des expertises reconnues ou constatées sur le terrain. Les collègues qui recherchent de la formation sont en attente de réponses, de dispositifs efficaces à reprendre ou adapter.



Le SNE revendique donc principalement une formation entre pairs.

Se former nécessite aussi du temps, un temps suffisamment long pour s'extraire du contexte de la classe, s'investir, réfléchir, confronter ses idées, ses représentations à d'autres modèles d'autres expériences.

Pour notre syndicat, la formation continue doit s'inscrire sur des temps longs, lors de stages d'au moins une semaine sur le temps de classe.

Une formation systématique et récurrente aux gestes de premiers secours

Les professeurs des écoles ont en charge la santé et surtout la sécurité de leurs élèves. Dans la cour, il leur revient de juger si une blessure nécessite un appel au médecin, aux pompiers ou aux parents. Ce n'est pas chose facile. Quiconque a appris le lendemain que son élève a eu la clavicule cassée ou une côte fêlée sans qu'il s'en rende compte le sait.

Le professeur des écoles est aussi en première ligne en cas de malaise ou d'accident grave. C'est à lui qu'il incombe de réaliser des diagnostics en cas de malaise,

d'alerter les secours et parfois d'accomplir des gestes médicaux vitaux (injection d'adrénaline ou autre).

Tout récemment on leur demandait d'organiser les tests salivaires pour la Covid...

Le SNE milite donc pour l'instauration d'une formation systématique et récurrente aux gestes de premiers secours. Il est inadmissible que les enseignants portent la charge de la sécurité des élèves qui leur sont confiés sans qu'ils soient formés a minima aux réponses qu'ils peuvent avoir à apporter.

Une formation professionnelle variée

Enfin, la formation professionnelle peut ne pas venir exclusivement de notre institution. Dispensée par des associations, des syndicats, des pompiers, des spécialistes ou même dans le cadre d'un travail indépendant, la formation peut venir de multiples sources qui devraient être reconnues et donc comptabilisées.

Le SNE demande donc un élargissement du champ de la formation professionnelle. Sa reconnaissance, surtout si elle dépasse les minimas exigés, pourrait passer par une bonification dont la nature reste à déterminer.